



Formulaire de demande d'inscription au registre des personnes vulnérables

Prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Les informations communiquées ont pour seul objet le plan d'alerte et d'urgence départemental. Elles restent confidentielles et sont destinées exclusivement à l'usage du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Morancé, responsable de leur traitement. Elles seront traitées en conformité avec la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

COORDONNEES DE LA PERSONNE A INSCRIRE

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète (n° de rue, n° de bâtiment, n° d'appartement...) :

.....

.....

Tél. fixe (préciser si liste rouge) :

Tél. portable :

QUALITE AU TITRE DE LAQUELLE LA PERSONNE EST INSCRITE :

- Personne âgée de plus de 65 ans, résidant à domicile
- Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail et résidant seule à domicile
- Personnes handicapées qui résident à leur domicile et bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), d'une carte d'invalidité, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité

DEMANDE EFFECTUEE PAR :

- la personne concernée,
- son représentant légal,
- son fils, sa fille,
- autre, précisez le nom du demandeur ET sa qualité

MEDECIN TRAITANT

Nom - Prénom :

Adresse complète :

.....

Tél. fixe :

Traitement particulier OUI NON

SERVICE A DOMICILE

OUI préciser lequel et ses coordonnées

Adresse :

Tél. fixe :

NON

PERSONNES A PREVENIR EN CAS DE BESOIN (FAMILLE, AMIS, VOISINS)

1ère personne - Lien de parenté

Nom - Prénom :

Adresse complète :

.....

Tél. fixe :

Tél. port. :

Tél. pro. :

Adresse mail :

2ème personne - Lien de parenté

Nom - prénom :

Adresse complète :

.....

Tél. fixe :

Tél. port. :

Tél. pro. :

Adresse mail :

Je déclare avoir été informé (e) que l'inscription est volontaire et que je peux demander à tout moment d'être rayée du registre des personnes vulnérables.

« Lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture, les personnes inscrites sur le registre sont appelées pendant la période d'alerte. Si elles ne répondent pas par téléphone une visite à domicile est effectuée. »
Ainsi, j'accepte que mes coordonnées (nom et adresse) soient également transmises à la Police municipale pour permettre la visite des policiers municipaux à mon domicile, dans le cas où je ne serai pas joignable.

Fait à, le

Signature obligatoire